

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE

Entre la commune de **Blain** représentée par son Maire et l'association Celtomania sise au 51, rue Alphonse Daudet 44700 Orvault représentée par son Président Christophe Lelu

La présente convention est applicable à la signature de celle-ci et valable pour les éditions 2014-2015 et 2016.

Les engagements de chaque partenaire :

1) L'association Celtomania met en réseau un collectif d'organiseurs (communauté de communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien direct avec la Bretagne et les Pays Celtiques sous forme d'un festival intitulé « les Celtomania » qui se déroulera de fin septembre à la mi-novembre de l'année en cours dans des communes du département de Loire-Atlantique.

Celtomania assure la coordination de la programmation dans le temps ; le financement, la réalisation graphique de la communication générale diffusée sur le département et au delà à travers les différents média au moyen d'une brochure, d'affiches, l'édition d'un disque compilant les artistes du festival et offert au public dans les limites des stocks disponibles (3000 exemplaires), d'un site internet dédié ou de tous autres supports décidés par le bureau de l'association.

L'association Celtomania assurera la promotion du spectacle programmé par la commune, conformément au plan de communication.

La ville partenaire s'engage à diffuser les affiches, brochures, à communiquer sur le festival sur ses propres supports (bulletin municipal, site internet avec un lien vers www.celtomania.fr).

2) Le festival, à l'issue de chaque édition, fournira un bilan global de l'édition (tableau de fréquentation, compte d'exploitation de l'année en cours) et réunira les partenaires pour un bilan en fin d'année afin d'échanger sur l'action écoulée et envisager les propositions artistiques pour le prochain festival.

Au vu du planning de programmation fourni régulièrement par l'association Celtomania, la ville organisatrice **s'engage à ne pas programmer une date le même jour qu'une autre ville sauf accord préalable entre elles.** (Éloignement géographique important, genre artistique très différent etc...)

3) L'association Celtomania ne peut être rendue responsable d'un éventuel déficit d'une manifestation.

Le montant de la participation aux Celtomania de l'année en cours payable sur facture avant le début du festival, **est fixé à 600 € pour les villes de – de 25.000 habitants**, 1000 € entre 30.000 et 50.000 habitants, au delà sur négociation avec les villes concernées.

Fait à Orvault le
La ville partenaire

Le festival les Celtomania

